

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 06 mars 2025

N°25-03-13

Date de la convocation
27 février 2025L'an deux mil vingt-cinq
et le six mars

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoints – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – M. Joël AUROUZE, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN, Mme Maryline MOUNIER, M. Christophe PIOT et Mme Anne VINSON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES.
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Anne VINSON.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière au lieu-dit La Chaize

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à une régularisation foncière au lieu-dit La Chaize. Il rappelle que la délibération 17-06-23 du 7 décembre 2017 avait approuvé les conclusions du rapport du commissaire enquêteur, M. HOMBERT, concernant le classement / déclassement du domaine public communal sur différents secteurs.

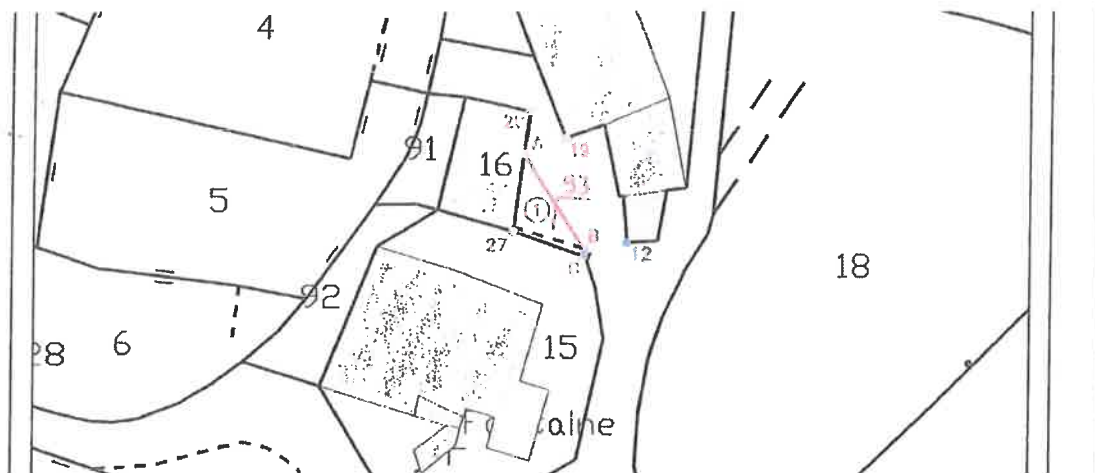
Ce dernier avait émis un avis favorable au « déclassement d'environ 22 m² du Domaine Public au lieu-dit La Chaize et à la cession pour l'euro symbolique ». La parcelle déclassée a depuis été cadastrée sous le numéro AE93, pour une surface de 27m². Les nouveaux propriétaires M. PETIT Emilien et Mme BOUDAREL Julie ont donné leur accord pour l'acquisition par mail le 27/12/2024.

Monsieur Le Maire indique que l'avis du domaine n°22212497 donné en date du 18/02/2025 porte la cession totale à 600.00€. C'est pourquoi, il est proposé de ne pas tenir compte de l'avis du domaine au vue de la

AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_13-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025

délibération portant sur le rapport du commissaire enquêteur qui approuvait la cession de la parcelle à l'euro symbolique. Il est également précisé que les frais liés à l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER la vente à l'euro symbolique de la parcelle AE93, au profit de M. PETIT Emilien et Mme BOUDAREL Julie, sans tenir compte de l'avis du domaine n°22212497.

DE DESIGNER Mme PRADIER Odile, 1^{ère} adjointe, pour représenter la commune et signer les actes au nom et pour le compte de cette dernière.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 6 mars 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_13-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025